

*Ville de Malakoff*



**Centre Communal d'Action Sociale**

*Pôle Résidences autonomie*

## **Avenant au contrat de séjour Résidences Autonomie**

Date de signature du contrat initial : \_\_\_\_/\_\_\_\_/20\_\_\_\_

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Malakoff, dûment représenté par **Mme Boyaval, 9<sup>ème</sup> adjointe à la Maire déléguée aux mémoires, anciens combattants et séniors**, représentante de Madame Jacqueline Belhomme, Maire de Malakoff, Présidente du CCAS.

Et

Le/la résident.e ou son/sa représentant.e légal.e.

**Madame/Monsieur XXXXXXXXX**

Il est convenu ce qui suit :

A compter du 26 janvier 2026 (résidence Laforest) et 27 janvier (résidence Joliot Curie) chaque logement des résidences autonomie est équipé d'un dispositif de téléassistance.

Celui-ci est composé de :

- 1 transmetteur (LUNA 4G /ACCESS - connecté sur les réseaux de téléphonie 3/4 G.)
- 1 médaillon (équipé d'un bouton, il est porté en permanence et prend la forme d'un bracelet.
- 1 détecteur de fumée (DAAF) connecté à la téléassistance (en remplacement de l'ancien DAAF).

En cas de perte, endommagement ou de non restitution du matériel au départ du résident les coûts de remplacement du matériel seront refacturés aux résidents par les résidences.

Coût du matériel :

- transmetteur : 230 euros
- médaillon : 60 euros
- détecteur de fumée connecté : 120 euros

Fait à Malakoff, Le .....

*Signature du/de la résident.e ou de son représentant légal  
précédée de la mention « lu et approuvé »*

*P/Le gestionnaire, Mme Jacqueline Belhomme, Maire de Malakoff,  
Mme Jocelyne Boyaval, 9<sup>ème</sup> adjointe à la Maire, déléguée aux mémoires, aux anciens combattants et aux séniors*